Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2018)

Heft: 2211

Artikel: Le yoyo des exportations d'armes : même la petite Suisse a un complexe militaro-industriel qui pèse

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1023270

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le yoyo des exportations d'armes

Même la petite Suisse a un complexe militaro-industriel qui pèse

Jean-Daniel Delley - 07 juillet 2018 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/33400

Jusqu'où le Conseil fédéral assouplira-t-il les règles limitant les exportations d'armes? Le mois dernier, il a décidé *«d'adapter les critères d'autorisation»*, en clair d'ouvrir la possibilité d'exporter du matériel de guerre vers des pays où règne un conflit armé interne.

Mais attention, l'autorisation ne sera accordée que dans des cas particuliers, *«s'il n'y a aucune raison de penser que ce matériel sera utilisé dans un conflit armé interne»*. On appréciera la nuance: je pense aujourd'hui que les armes exportées ne seront pas utilisées dans un conflit interne, mais je ne m'inquiète pas du fait que mon évaluation puisse ultérieurement se révéler erronée.

La politique helvétique en la matière suit un scénario bien huilé. Pour désamorcer l'inquiétude avant une votation populaire portant sur les exportations d'armes, le Parlement ou le Conseil fédéral durcit les conditions d'autorisation. Puis ultérieurement il les assouplit pour ne pas prétériter l'industrie du pays, dont les concurrents jouissent de conditions plus favorables.

- En septembre 1972, l'initiative populaire contre les exportations d'armes est rejetée de justesse. Pour la désamorcer, le Parlement, trois mois auparavant, avait pris soin de durcir la loi, proscrivant l'exportation vers des régions où sévit ou menace d'éclater un conflit armé.
- En juin 1997, le souverain rejette sèchement une nouvelle initiative visant à l'interdiction des exportations. A titre de contre-projet, la loi est révisée et la notion de matériel de guerre très modestement élargie.
- En novembre 2009, une nouvelle tentative pour interdire l'exportation échoue en votation populaire. Dans ce cas également, le Conseil fédéral réagit préventivement: en août 2008, il modifie l'ordonnance en énumérant explicitement les critères d'interdiction.
- En septembre 2014, le Conseil fédéral assouplit les conditions à l'exportation, dorénavant possible également dans les pays qui violent systématiquement et gravement les droits humains, *«si le risque est faible que le matériel de guerre à exporter soit utilisé pour commettre des violations graves des droits de l'homme»*. Il s'agit d'éliminer un désavantage dont souffre l'industrie suisse face à ses concurrents étrangers.
- En avril 2016, le Conseil fédéral met fin au moratoire sur les exportations vers l'Arabie saoudite, les Emirats arabes unis et Bahreïn, pourtant impliqués dans la guerre au Yémen.

Le gouvernement tente de justifier le nouvel assouplissement des conditions d'exportation par la nécessité de maintenir en Suisse une capacité industrielle indispensable à la défense nationale. L'armée ne pouvant garantir un volume suffisant de commandes, l'industrie helvétique se voit contrainte d'exporter. Mais, pour ce faire, elle doit bénéficier des mêmes conditions que ses concurrents étrangers.

Sécurité du pays et pression concurrentielle nous contraindraient donc à un respect très aléatoire des droits de l'homme. Car le *«risque faible»* et le *«aucune raison de penser que»* ont tout de même conduit à la présence d'armes suisses aux mains de Boko Haram au Nigéria, des insurgés syriens et libyens ainsi qu'au Yémen notamment.

L'argument sécuritaire ne

convainc pas. Interrogés par la *NZZ*, ni le département fédéral de la défense ni des experts n'ont pu donner de réponses sérieuses. Aujourd'hui déjà l'armée dépend fortement d'équipements fournis par l'étranger. Même l'actuel fusil d'assaut de nos soldats est produit hors de nos frontières. Et le scénario selon lequel notre pays pourrait se trouver privé d'approvisionnement en armes en cas de conflit tient plus de la paranoïa que d'une approche géopolitique sensée.

Par contre l'industrie suisse d'armement souffre. Ses exportations ont effectivement diminué ces dernières années. Mais pour sauver cette branche, faut-il lui ouvrir les marchés extérieurs les plus douteux? Ou cette industrie n'est-elle pas plutôt surdimensionnée tout en ne représentant qu'un faible intérêt économique: 0,2% de la valeur de nos exportations et quelques milliers d'emplois?

En définitive il s'agit d'un choix politique. Soit donner la priorité aux objectifs de politique étrangère tels que promouvoir le respect des droits de l'homme et la coexistence pacifique entre les peuples (art. 54 Cst), soit ouvrir les marchés aux fabricants d'armes, sous prétexte de sécurité nationale.

Le Conseil fédéral, fort d'une nouvelle majorité en son sein – Didier Burkhalter s'est toujours opposé à des exportations vers des pays en guerre civile –, a clairement choisi la deuxième option. Une option qui prend en compte les intérêts du principal producteur d'armes du pays, Ruag, propriété de la Confédération. Une société par ailleurs active au plan international: présente dans 14 pays, elle a ouvert une filiale dans les Emirats et s'apprête à faire de même au Brésil.

Loi sur les médias électroniques: le tir n'est pas bien cadré

Quelques questions sur le projet mis en consultation par le Conseil fédéral

François-Xavier Viallon - 27 juin 2018 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/33376

Alors que la Suisse vibre de toute part, tant pour l'équipe nationale de football que pour les formations qui représentent les racines d'une partie de ses habitants, le Conseil fédéral ouvre la discussion sur les médias qui orchestrent ces représentations. Quel meilleur moment que la Coupe du monde, qui voit une forte proportion de la population rivée aux écrans, pour mettre en consultation un projet de loi sur les médias électroniques?

Tout juste trois ans après la dernière révision de la loi sur la radio-télévision, le gouvernement réagit à nouveau à l'évolution du contexte médiatique et numérique et propose une révision totale de la loi. Les pratiques individuelles mélangent de plus en plus les contenus écrits, vidéo et audio. Du côté de l'offre, les productions destinées à une audience mondiale telles que les séries Netflix montent en puissance, la presse est de plus en plus concentrée, les *fake news* et autres manipulations médiatiques pullulent.

Pour faire face à ces tourbillons incessants, le projet de loi sur les médias électroniques propose une adaptation de la réglementation, notamment dans le but d'assurer «*la fourniture et l'accessibilité des offres de service public*». Il ne s'agit donc pas de réglementer l'ensemble des médias sur Internet, mais de viser «*prioritairement les contenus de médias qui satisfont aux exigences d'un journalisme de qualité*».

Le principal changement proposé est l'inclusion du canal de diffusion Internet dans le domaine réglementé des entreprises de médias électroniques au bénéfice de la redevance. Contrairement à ce que suggère son intitulé, le